



## rupture conventionnelle de CDI

Par **mademoiselle**, le **18/01/2011** à **17:26**

bonjour,  
mon contrat de travail a pris fin le 7 janvier en accord avec mon employeur comme rupture conventionnelle de CDI. toute la procédure a été respectée.  
je pensais donc percevoir mon indemnité le 07 janvier. je n'ai toujours rien reçu à ce jour (mon employeur est en seine maritime et je vis en charente maritime). est ce normal ? légal ? quel est mon recours ?  
merci

Par **P.M.**, le **18/01/2011** à **18:12**

Bonjour,  
Il faudrait que vous vous en inquiétiez vis à vis de l'employeur sachant qu'il est admis que les documents afférents à la rupture du contrat de travail soient délivrés au jour habituel de la paie mais que comme il sont quérables, vous devez normalement allez les chercher...